

---

# 2017 03 29 Compte-rendu de réunion du conseil municipal

---

Présents : Viviane Arickx, Léonce Biamouret, Thierry Bonnefoi, Isabelle Bourda, Xavier Daran, Jacqueline Darolles, Francis Dutech, JacquesEsparseil, José Moulis, Éric Rollandin, Patrick Saint-Supéry.

Excusé :

Secrétaire de séance : M. Xavier Daran

## La séance est ouverte à 20h30

### 1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2017

L'ensemble des conseillers assure avoir lu et pris connaissance du compte-rendu de la précédente réunion.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce compte-rendu.**

### 2. Délibérations

#### 2.1 Indemnités des élus

L'indice brut de la fonction publique est passé de 1015 à 1022 par décret du 26 janvier 2017. Il convient donc de modifier la délibération prise en 2014 mentionnant l'ancien indice. Les taux restent inchangés.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette modification administrative.**

#### 2.2 Remboursement du dépôt de garantie du locataire

M. Simon Sangouard a quitté le logement. Aucune dégradation n'est constatée et le logement est remis en état de propreté. Le remboursement du dépôt de garantie est envisageable.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce remboursement.**

#### 2.3 Compte de Gestion 2016

Sur l'année 2016, les dépenses de fonctionnement ont diminué par rapport à l'année précédente pour arriver à 146 398,45€ au lieu de 159700,36€ en 2015.

Au niveau des recettes de fonctionnement, la clôture de l'exercice de l'année 2016 avec 595 788,53€ a été supérieure à 2015 où la commune avait clôturé à 513 285,65€ (Ces recettes intègrent les excédents reportés de 351 445,79€ pour 2016 et de 275 794,70€ pour 2015) ; ce qui donne un résultat de fonctionnement excédentaire pour 2016 de 97944 euros.

Au niveau de l'investissement, les dépenses d'investissement de l'exercice sont de 35284 euros, les recettes de 50170 euros, ce qui donne un résultat de l'exercice de 14885 euros.

Avec l'intégration des résultats des années antérieures, on peut voir que les dépenses ont connu une forte baisse de 359 184,35€ pour 2015 à 37 424,31€ pour 2016. Les recettes sont passées en 2015 de = 357 044,85€ à 50 170,44€ pour 2016. Le résultat cumulé s'explique par la fin des grands travaux entrepris au niveau de la Mairie et de l'église.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le compte de gestion 2016.**

#### 2.4. Compte Administratif 2016

M. le Maire présente les extraits comptables.

M. le Maire se retire, M. Biamouret, premier adjoint, soumet le compte administratif 2016 au vote.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents en séance, approuve le compte administratif 2016.**

M. le Maire revient en séance.

#### 2.5. Affectation du résultat

Le résultat de clôture d'exercice de l'année 2016

- Sur l'investissement est de 12746,13 € (14885.63-2139.50 report à nouveau du résultat déficitaire d'investissement de 2015)
- Sur le fonctionnement est de 449390,08 € (97944.29+351445.79 report à nouveau du résultat de fonctionnement de 2015)

Le résultat global est de 462136,21 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce résultat.**

#### 2.6. Fiscalité : taux 2017

Les taux d'imposition communaux actuels sont de :

- Taxe d'Habitation : 10,36%
- Taxe sur le Foncier Bâti : 3,67%
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 30,69%
- Cotisation Foncière des Entreprises : 9,88%

Comparativement à ce qui est pratiqué dans les autres communes de la communauté de communes du Savès, il ressort que ces taux sont assez faibles. Toutefois, M. le Maire propose de ne pas les augmenter.

Avec les bases prévues, l'application de ces taux, la simulation du résultat de la fiscalité est de 50016€.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.**

#### 3. Point sur les subventions

La commission a instruit le dossier.

De nouvelles demandes de subventions sont arrivées par rapport à la proposition effectuée lors du débat d'orientation budgétaire. L'évolution des règles définie en 2015 a permis de stabiliser ce poste.

**L'inscription des contributions et subventions sera étudiée pour le Budget Primitif 2017.**

#### 4. Suivi des actions

- Point calendrier accessibilité : travaux à réaliser en 2017

Pour le cimetière, l'entreprise Delozzo propose un devis 9441€. Ce devis concerne les travaux de l'allée Nord-Sud. Il restera à chiffrer les extérieurs de manière à créer deux places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite. Cela pourrait nécessiter l'achat d'un extrait de parcelle.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce devis.**

- Point sur l'adressage

Les plaques de chemins et des rues ont être reçues et seront installées lors de la journée communale. Une commission composée de M. le Maire, de Messieurs Moulis et Saint-Supéry est chargée d'organiser les travaux.

- Journée communale

Elle est programmée le 20 mai. Plusieurs actions sont envisagées et seront finalisées lors de la prochaine séance.

## 5. Devis

### 5.1 Limiteur de son pour la salle des fêtes

Le devis de l'entreprise Carrère 3100€TTC. Il est demandé à ce que ce système soit doté d'une temporisation de sorte que la remise en fonctionnement puisse être effective après un temps de coupure de l'énergie.

**Le Conseil Municipal, valide à la majorité cette installation (6 pour, 4 contre, 1 abs).**

### 5.2 Offre location de plots normalisés pour la sécurité

Il s'agit d'une proposition non chiffrée pour un matériel analogue aux barrières dont dispose déjà la commune.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne donne pas suite.**

## 6. Nouvelle offre d'achat de terrain

Proposition d'achat d'un terrain communal à hauteur de 65k€

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne donne pas suite.**

## Informations et questions diverses

*A – Un inventaire des travaux identifiés est évoqué. Il pourra correspondre à des actions communales ou à des missions de l'employé communal.*

*B – L'achat de 15 tables auprès du fournisseur habituel pour la salle polyvalente est acté.*

*C – Les travaux de rénovation des mats d'éclairage vont débiter sous peu*

*D – L'association Festisavès propose un blason qui pourrait devenir l'emblème de la commune. Avant cette affectation, il faut vérifier la propriété des droits du blason de la famille De Touges qui correspondrait à une continuité historique.*

**L'ordre du jour est épuisé : il est 23h30.**